

UNIVERSITE de BOURGOGNE
U.F.R. des Sciences de Santé de Dijon

DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE

Addendum au Livret d'accueil en

**Diplôme d'Études Spécialisées
de Médecine Générale**

daté du 01/11/2024

Promotion 2023

Chers étudiants, ce document complète et modifie le livret de synthèse qui vous a été remis en début d'internat. Il contient quelques informations importantes auxquelles nous vous remercions de prêter attention.

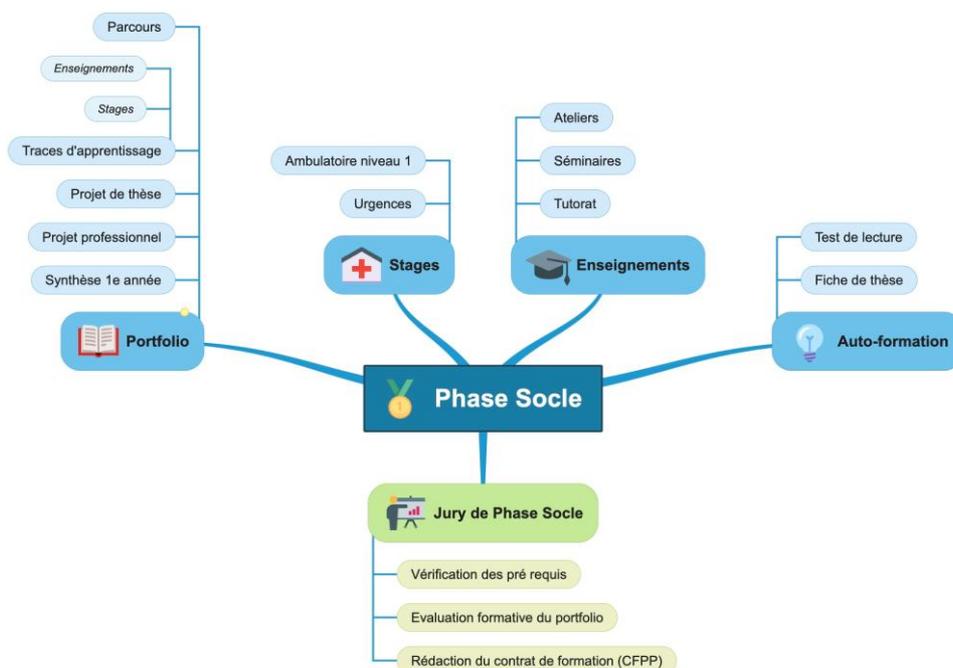
Validation des phases du D.E.S. de Médecine Générale en Bourgogne

Phase socle

Chaque année, courant septembre, est organisé un jury de Phase Socle. Chaque étudiant y est reçu individuellement afin de valider sa phase socle et d'organiser la suite de son cursus. Un Contrat de Formation Personnelle Professionnalisante (C.F.P.P.) y est établi (article R 632-26 du code de l'éducation).

Pour valider votre phase socle, vous devrez :

- avoir validé les stages « Ambulatoire de Niveau 1 » et « Urgences » ;
- avoir validé tous les enseignements de première année (séminaires, ateliers, tutorat) ;
- avoir transmis votre fiche de thèse ;
- avoir rédigé votre première année de portfolio (notamment les premières étapes de votre projet de thèse et de votre projet professionnel, les traces d'apprentissage relatives aux stages et enseignements de l'année...).



En cas de non-validation de votre phase socle, celle-ci sera prolongée de six mois. Des recommandations et objectifs pédagogiques personnalisés vous seront transmis et un

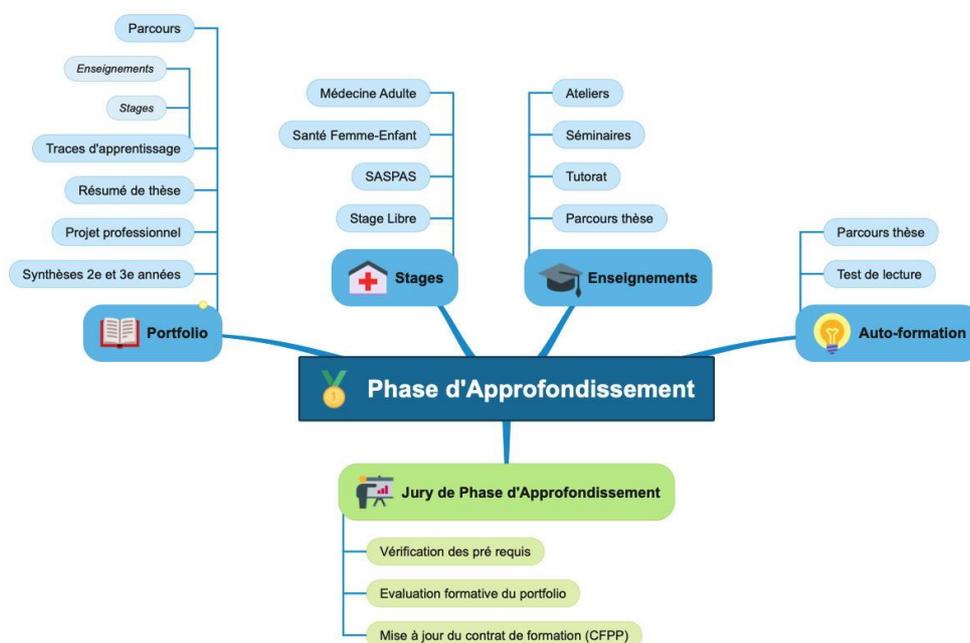
fléchage de stage sera organisé. Ce fléchage consiste en une affectation sur un terrain stage de phase socle¹ (Urgences ou Ambulatoire niveau 1).

A la fin du semestre surnuméraire, vous devrez ensuite vous présenter à un jury de Phase Socle de rattrapage. En cas de nouvel échec, vous serez réorienté hors du D.E.S. de Médecine Générale.

Phase d'approfondissement

Vous serez convoqué devant un jury en fin de phase d'approfondissement. Pour valider cette phase, vous devrez :

- avoir validé les stages des 2^{ème} et 3^{ème} années : « Médecine adulte polyvalente », « Santé de la femme et de l'enfant », « SASPAS » et « Stage libre » ;
- avoir validé tous les enseignements facultaires (séminaires, ateliers, tutorat...) ;
- avoir présenté avec succès votre thèse d'exercice.



En cas de non-validation de votre phase d'approfondissement, celle-ci sera prolongée de six mois. Des recommandations et objectifs pédagogiques personnalisés vous seront transmis et un fléchage de stage sera organisé. Ce fléchage consiste en une affectation sur un terrain stage de phase d'approfondissement². Même si vous avez passé votre thèse d'exercice avec succès, vous n'aurez pas accès à l'appariement régional des Docteurs Junior pour leur phase de consolidation.

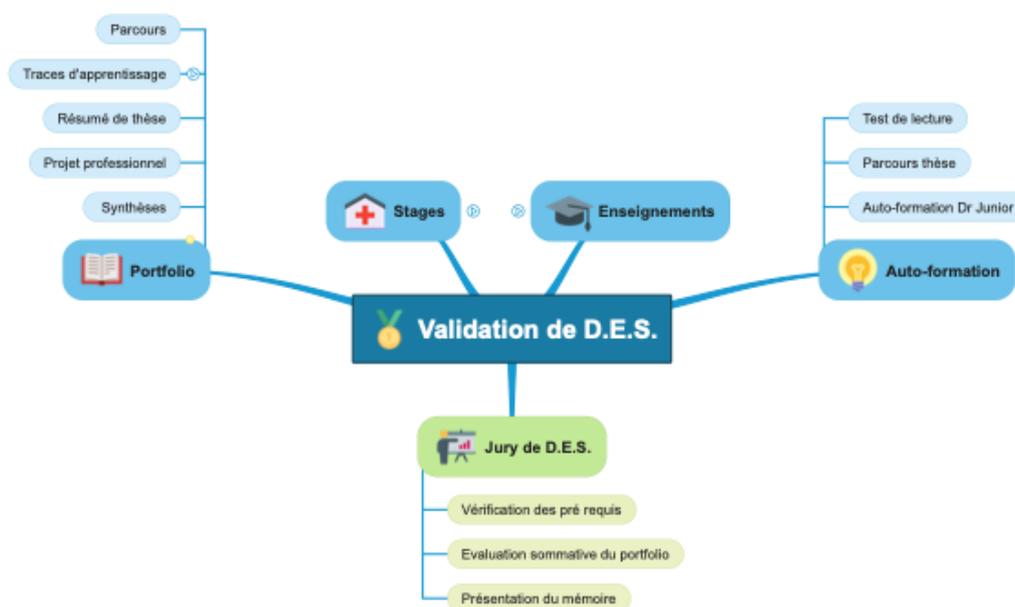
Validation finale du D.E.S.

En fin de quatrième année, vous serez convoqué devant le jury final de D.E.S. Ce jury d'évaluation est composé de la directrice, d'enseignants et de tuteurs du D.M.G.

¹ Ce semestre surnuméraire ne validera pas de stage de la phase d'approfondissement.

² Ce semestre surnuméraire ne validera pas de stage de la phase de consolidation.

Après soutenance devant le jury, et après avis de la Commission Locale de Coordination de la spécialité, le Directeur de l'Université se prononcera sur la validation finale de votre D.E.S. (sous condition de validation de l'ensemble des enseignements, stages et autres obligations universitaires).



Le Mémoire de D.E.S.

Il s'agit d'un travail personnel qui illustre votre parcours universitaire et professionnel en tant qu'interne de médecine générale. Pour votre promotion, il s'agit de la version finale et aboutie de votre portfolio. Ce portfolio regroupe de manière organisée et cumulative vos travaux, réflexions et expériences durant votre cursus.

Consignes et conseils pour la présentation orale

- Le jury est constitué de deux à trois enseignants et tuteurs du DMG.
- La présentation, d'une quinzaine de minutes, est suivie d'un temps de discussion avec le jury.
- L'étudiant utilise son **ordinateur personnel** et doit prévoir les **adaptateurs** de connexion pour ports standards **HDMI et VGA**.
- La soumission de votre mémoire consiste en la présentation orale et visuelle, durant une quinzaine de minutes, des étapes importantes de votre cursus et de la rédaction de votre mémoire :
 - o Les synthèses des trois phases de votre formation. Celles-ci résument vos années d'internat, les grandes étapes de votre parcours, vos réflexions et votre développement professionnel. Ces synthèses doivent être complétées par la présentation de quelques situations cliniques particulières ayant donné lieu à un apprentissage spécifique. Il s'agit de situations choisies parmi celles développées en traces dédiées durant vos stages. Ces situations doivent illustrer la diversité des difficultés rencontrées en situation de soin, durant l'ensemble de votre cursus.
 - o La synthèse finale de votre portfolio qui comprend notamment une réflexion concernant la place de ce portfolio dans votre auto-formation.

- o Un retour d'expérience concernant les différents modes de formation que vous aurez connu durant votre D.E.S. (stages, enseignements, tutorat, lecture d'article, congrès...) ainsi que les stratégies et modalités de formation continue que vous envisagez.
- o Les étapes de construction et maturation de votre projet professionnel ;
- o Ainsi que tout autre élément pertinent que vous trouverez utile de présenter au jury.
- Il est conseillé de vous appuyer sur quelques diapositives permettant d'illustrer votre présentation.
- Une discussion d'une quinzaine de minutes entre le candidat et le jury suit cette présentation.
- La validation du mémoire est proposée par la Commission Locale de Coordination du D.E.S. qui se réunit dans les jours suivant la passation des mémoires, puis prononcée par le Directeur de l'U.F.R.

Rappel

- Au cours de chaque année, une seule absence avec justificatif pourra faire l'objet d'un rattrapage dont la nature sera décidée par une commission dédiée. Toute absence supplémentaire entraînera une prolongation du D.E.S. d'au moins six mois et jusqu'à validation effective de tous les enseignements.
- En cas de difficultés, il est capital de le signaler à votre tuteur, à un membre du D.M.G. ou à un de vos représentants étudiants. Différentes structures peuvent vous accompagner :
 - o la commission d'écoute et de soutien du D.M.G. : img.soutien@u-bourgogne.fr
 - o commission qualité de vie et promotion de l'égalité en santé de la faculté : ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr

Diplôme d'État de Docteur en Médecine

L'accès à la phase de consolidation, et au statut de docteur junior, est conditionné à la validation de la phase d'approfondissement et à la soutenance avec succès de la thèse d'exercice. La non-validation du diplôme d'État de docteur en médecine interdit l'accès à la phase de consolidation. L'étudiant qui a validé l'ensemble des éléments relatifs à sa maquette de spécialité mais qui n'a pas validé sa thèse d'exercice doit se réinscrire à l'université jusqu'à obtention du diplôme d'État de docteur en médecine³.

À ce jour, et contrairement à certains messages qui ont pu circuler, aucune dérogation n'est prévue qui permettrait de repousser la passation de la thèse d'exercice durant ou après la phase de consolidation.

Le suivi de votre parcours thèse est indispensable afin de vous préparer rapidement et efficacement à ce travail de thèse. De même la rédaction et la soumission de votre fiche de thèse est indispensable.

- En première année de phase d'approfondissement :

³ Le Diplôme d'État de Docteur en Médecine n'ouvre droit à l'exercice en France qu'après obtention de la qualification en Médecine Générale auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins.

- Fin de 1^{er} semestre : fiche Niveau 1 pour tous les étudiants
- Fin de 2^e semestre : fiche Niveau 2 pour les Thèses RESPIR
- En deuxième année de phase d'approfondissement :
 - En milieu de SASPAS : fiche Niveau 2 pour les Thèses ALASCA

Originalité des propos, utilisation de l'IA

Dans vos travaux de recherche documentaire, vous êtes incités à reprendre les idées et concepts des auteurs, à condition de ne pas avoir l'intention de dissimuler au lecteur la paternité d'une idée, d'un propos ou d'une œuvre. Le fait de recopier ou d'omettre de citer ses sources, qu'elles proviennent d'internet, de document papier ou autre, est considéré comme un acte de **plagiat**. Il s'agit d'un acte de contrefaçon, qualifié de délit. Le D.M.G. utilise des outils de repérage du plagiat sur tous les travaux produits par ses étudiants. Plus d'infos ici : <https://www.compilatio.net/blog/plagiat-etudes-risques>

L'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre d'un cursus universitaire peut s'entendre dans différentes situations et sous certaines conditions. Voici une synthèse des pratiques acceptables, corédigée avec ChatGPT-4.

Ce qui est autorisé :

- Un usage transparent : Les étudiants doivent déclarer tout recours à des outils d'IA dans leurs travaux académiques, en suivant des règles strictes de citations. Il s'agit d'une transparence similaire à celle des sources académiques traditionnelles, assurant que l'IA est utilisée de manière éthique et responsable
- Utilisation comme une aide : Les IA génératives peuvent être utilisées pour aider à la recherche ou à la rédaction, tant que cela n'entrave pas le développement des compétences de réflexion critique et d'analyse des étudiants. Cela peut inclure :
 - l'amélioration de la structure, de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe ;
 - la création de plans ou de schémas, ou l'élaboration de brouillons à améliorer ;
 - l'aide à la reformulation ;
 - la traduction et le résumé de texte, voire la synthèse de plusieurs sources.

Ce qui est interdit :

- Le plagiat assisté par IA : Utiliser l'IA générative pour produire des textes sans citer correctement l'outil utilisé est considéré comme du plagiat. Le copier-coller direct des réponses d'une IA sans attribution peut mener à des sanctions disciplinaires.
- La triche aux examens : Dans le cadre des examens surveillés ou non surveillés, l'usage d'IA générative pour générer des réponses est strictement prohibé. Le Département de Médecine Générale utilise des outils pour détecter ce genre de pratiques.

En somme, oui, je peux utiliser les outils conversationnels propulsés par l'IA dans un cadre académique, cependant je fais attention à bien les utiliser. Quel que soit mon usage de l'IA, je fais preuve d'honnêteté intellectuelle en indiquant mon utilisation de l'IA et j'exerce toujours mon esprit critique en vérifiant ce qu'elle me propose comme réponse.

